AR PREFECTURE
016-200054047-20171009-2017_10_09_01-DE
Reçu le 19/10/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Excusés-Absents : 06
Délégations : 03

Date de Convocation: *2 octobre 2017*

Date d'affichage : *2 octobre 2017*

Le neuf octobre deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 octobre 2017, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,
M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine,
M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme LAFONT Cindy, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Mme NGOMBET BITOO Madeleine Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme VILLEDARY Véronique ; M. GUINOT Jean François ; M. VIGNAUD Jean-Michel ; Mme DUMASDELAGE Chantal ; M. LASCAUX Laurent ; M. MASDOUMIER Pascal

Délégations : Mme VILLEDARY Véronique à Mme LAMANT Marie-Line ; M. GUINOT Jean François à M. POINTIER Emeric ; M. LASCAUX Laurent à M. DESBORDES Pierre

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Cindy

2017/10/09
N°01

1 - Urbanisme - Aménagement de la rue du Maquis Foch et de la Rue du Pont Larréguy, validation de l'avant-projet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre-ville de Confolens a été confiée au groupement Concept Paysage (mandataire) et Profils Etudes.

Les travaux envisagés consistent à aménager la rue du Maquis Foch et la rue du Pont Larréguy. Le coût des travaux est estimé, suite à la remise de l'avant-projet par le maître d'œuvre, à 306 000.00 € H.T.

Monsieur le Maire propose de valider cet avant-projet et de fixer en conséquence le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 18 360 € H.T. Pour mémoire, l'étude complète préalable (études préliminaires et avant-projet) a été réalisée pour un montant de 26 700 € H.T (tranche ferme).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'avant-projet d'aménagement de la rue du Maquis Foch et de la rue du Pont Larréguy pour un montant de travaux estimé à 306 000.00 € H.T.
- Fixe le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 18 360 € H.T.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 12 octobre 2017

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)